

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**8.- FONDS DE CONCOURS – HOTEL DE VILLE PHASE 2**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, lors de sa séance en date du 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Piémont oloronais a retenu au titre des fonds de concours 2015, les projets de la Commune d'Oloron Sainte-Marie suivants :

- l'aménagement de l'Hôtel de Ville Phase 2,
- l'aménagement d'une salle d'activités motrices à l'école Jacques Prévert,
- l'aménagement du réfectoire et de la cantine de l'école Xavier Navarrot,

Le dossier de l'Hôtel de Ville Phase 2, qui correspond à des éléments d'aménagement et d'accessibilité de l'opération, est complet. Aussi, la convention d'attribution du fonds de concours peut être signée.

Le plan définitif de financement s'établit comme suit :

## Hôtel de Ville- Phase 2

	Montant (HT)
Etat (DETR)	30 729,65 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	17 559,80 €
CCPO (Fonds de concours)	9 000,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	30 509,55 €
<b>Total</b>	<b>87 799,00 €</b>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 20 décembre 2016.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

